

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 5 MAI 2022**

**MAIRIE  
DE  
RANES**

**61150 RANES**

L'an deux mil vingt deux  
Le cinq mai à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de :  
Monsieur COUPRIT Pierre, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
**29.04.2022**

Etaient présents : COUPRIT Pierre (Maire)  
RIGOUIN Yves – DELENTE Marie-Hélène – BROQUET Patrick – RIVARD Yvette –  
CAILLAUD Béatrice – FONTELLAYE Alain – SERAIS Géraldine – VILLETTE  
Geneviève – ESNAULT Magali – AMIARD Nicole – DROT Sébastien –

**DATE D’AFFICHAGE**  
**11.05.2022**

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MALOIZEL Régis (Excusé)

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

Secrétaire : RIGOUIN Yves

**OBJET : DONS ANONYMES VERSES POUR L’HEBERGEMENT DES FAMILLES UKRAINIENNES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des dons anonymes vont être versés à la Commune pour l’hébergement des familles Ukrainiennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** ces dons anonymes pour l’hébergement des familles Ukrainiennes.
- **DIT** que les crédits seront versés au Budget de la Commune.

**OBJET : ACHAT D’ELECTROMENAGERS POUR LES LOGEMENTS DU CHATEAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de la SARL Pierre MAUGER (61 La Ferté-Macé) concernant l’achat d’électroménagers pour les logements du Château qui se décompose de la manière suivante :

- 3 cuisinières pour un montant de 1 230 € TTC
- 4 micro-ondes / 4 cafetières / 4 bouilloires / 1 fer à repasser / pour un montant de 390,20 € TTC
- 4 téléviseurs pour un montant de 680,00 € TTC
- 2 lave-linges pour un montant de 676,00 € TTC
- 4 réfrigérateurs pour un montant de 1 440,00 € TTC

L’ensemble des devis s’élève à la somme de 3 680,17 € HT soit 4 416,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les devis de la SARL Pierre MAUGER (61 La Ferté-Macé) pour un montant total de 3 680,17 € HT soit 4 416,20 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune par décision modificative.

**OBJET : TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DE DEBROUSSAILLAGE (ANNEE 2022)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de fauchage et débroussaillage sont une compétence revenue à la Commune de Rânes depuis 2019.

Pour l'année 2022, il est nécessaire de demander un devis à plusieurs entreprises pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire fait part du devis le moins-disant :

- ETA LECORNU (61 Rânes) pour un montant de 10 694,54 € HT soit 12 833,45 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de ETA LECORNU (61 Rânes) pour un montant de 10694,54 € HT soit 12 833,45 € TTC.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

**OBJET : FOURNITURE ET POSE DE BALLON D'EAU CHAUDE DANS LES LOGEMENTS N°2 ET 4 AU CHATEAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de Monsieur MARY Aurélien, Plombier (61 St-Georges-d'Annebecq) concernant la fourniture et pose de ballon d'eau chaude dans le logement n°2 qui s'élève à la somme de 825,46 € HT soit 908,41 € TTC et dans le logement n°4 qui s'élève à la somme de 825,46 € HT soit 908,41 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis établi par Monsieur MARY Aurélien, Plombier (61 St-Georges-d'Annebecq) pour un montant de 825,46 € HT soit 908,41 € TTC pour le logement n°2.
- **ACCEPTE** le devis établi par Monsieur MARY Aurélien, Plombier (61 St-Georges-d'Annebecq) pour un montant de 825,46 € HT soit 908,41 € TTC pour le logement n°4.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 de la Commune.

**OBJET : TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LES LOGEMENTS DU CHATEAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de Monsieur MARY Aurélien, Plombier (61 St-Georges-d'Annebecq) concernant des travaux de plomberie dans les logements du Château qui se décompose de la manière suivante :

- Robinetterie Logement n°5 : 298,20 € HT soit 328,02 € TTC
- Robinetterie Logement n°2 : 185,48 € HT soit 204,03 € TTC
- Alimentation machine à laver au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage : 500,94 € HT soit 551,03 € TTC
- Vase expansion logement n°4 : 532,02 € HT soit 585,22 € TTC
- Robinetterie Logement n°6 : 163,21 € HT soit 179,53 € TTC

L'ensemble des devis s'élève à la somme de 1 679,85 € HT soit 1 847,83 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les devis établis par Monsieur MARY Aurélien, Plombier (61 St-Georges-d'Annebecq) pour un montant total de 1 679,85 € HT soit 1 847,83 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 de la Commune.

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE (14 CAEN) D'UN MONTANT DE 170 000 €**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que vu les travaux importants dans la Commune (Aménagement d'une aire de camping-cars et Aménagement d'une Maison des Assistantes Maternelles), il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 170 000 €.

Après consultation de plusieurs banques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prendre la banque ayant la meilleure proposition. L'emprunt sera donc souscrit auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE (14 Caen), aux conditions suivantes :
  - Montant : 170 000 €
  - Durée : 10 ans
  - Taux : 1,13 %
  - Echéance : Annuelle et constante
  - Frais de dossier : 170 €
- **DE PRENDRE** l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- **DE PRENDRE** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.
- **DE CONFÉRER** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la résiliation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**OBJET : ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE STIHL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la SARL LEMONNIER (61 La Ferté-Macé) concernant l'achat d'une débroussailleuse STIHL qui s'élève à la somme de 576,75 € HT soit 692,10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis établi par la SARL LEMONNIER (61 La Ferté-Macé) pour un montant de 576,75 € HT soit 692,10 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune par décision modificative.

**OBJET : FOURNITURE ET POSE DE BRANCHEMENT D'EAUX USEES POUR LA RESIDENCE AGES ET VIE RUE DES PRINCES DE BERGUES**

Le Conseil Municipal a accepté le devis de FLORO TP ASSOCIES (14 Bretteville / Laize) concernant la fourniture et pose de branchement d'eaux usées pour la Résidence Ages et Vie pour un montant de 960,00 € TTC.

**OBJET : REFECTION DU SOL A LA FUTURE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) SITUEE AU 17 RUE DU PARC**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de PEINTURE DECO BOISGONTIER Antony (61 Rânes) concernant la réfection du sol de la future Maison des Assistantes Maternelles située au 17 Rue du Parc qui s'élève à la somme de 505,76 € HT soit 606,91 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis établi par PEINTURE DECO BOISGONTIER Antony (61 Rânes) pour un montant de 505,76 € HT soit 606,91 € TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 de la Commune.

### **OBJET : SUBVENTIONS 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit, les subventions accordées pour l'année 2022 :

- Association Gymnastique 2° et 3° Age Rânes	79 €
- Société des Courses de Rânes	60 €
- Comité de Jumelage de Rânes/Ihme-Roloven	219 €
- Comité des Fêtes de Rânes	800 €
- Amicale St-Hubert de Rânes	87 €
- Education Physique de Rânes	1 576 €
- Association Locale ADMR de Rânes	978 €
- Amicale des Retraités de Rânes	380 €
- Association de Pêche Rânaise	50 €
- Théâtre Fée d'Argouges	50 €
- Fanfare de Rânes « Les Chœurs d'Argouges »	68 €
- Association des Anciens Combattants de Rânes	172 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rânes	163 €
- Comice Agricole de l'Udon	203 €
- Comité de Foire St-Rigobert	747 €
- Association Patrimoine Rânaise	83 €
- Association l'Echo des Rainettes	68 €
- Association des Parents d'Elèves de Rânes	900 €
- Association Les Amis de la Préhistoire dans l'Orne	163 €
- Association BRIVED	50 €
- Association Découverte Bocage Ornaise	50 €
- Ecole Musique Ecouché	100 €
- Amicale des JSP de Carrouges / Rânes (1 enfant x 60 €)	60 €
- 3IFA Alençon (25 € / élève)	150 €
- CFA / MFR Trun Argentan (25 € / élève)	25 €
- Cercle Jumelage Europe Argentan	100 €

-----  
**TOTAL** **7 381 €**

- **VOTE** une provision disponible de 2 619 € pour attribution de subventions éventuelles au cours de l'exercice 2022 (Art 6574).

### **OBJET : CHARTE D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE SITCOM D'ARGENTAN POUR L'OPERATION DU BROYAGE POUR PLUS DE PAILLAGE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la charte d'accompagnement avec le SITCOM d'Argentan pour l'opération du broyage pour plus de paillage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de mettre cet objet en attente pour le moment.

### **OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA TOUTAINERIE »**

Le Conseil Municipal a décidé de créer 20 parcelles au Lotissement de la Toutainerie. Il convient donc d'ouvrir un budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un budget annexe assujéti à la TVA pour le Lotissement de la Toutainerie pour suivre les opérations comptables.

**OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES PRINCES DE BERGUES »**

Le Conseil Municipal a décidé de créer 3 parcelles au Lotissement des Princes de Bergues. Il convient donc d'ouvrir un budget annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un budget annexe assujéti à la TVA pour le Lotissement des Princes de Bergues pour suivre les opérations comptables.

**OBJET : AMENAGEMENT D'UN PLATEAU RUE DE VIEUX-PONT POUR LA SECURISATION - DEMANDE DE SUBVENTION FAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire des travaux de sécurisation à l'entrée de la Rue de Vieux-Pont en aménageant un plateau. Le Conseil a pour volonté de sécuriser et d'accorder de meilleures conditions de déplacements pour les usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant estimatif des travaux est de :

<b>Dépenses</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant en € HT</b>
Travaux	14 307,26
<b>TOTAL</b>	<b>14 307,26</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un plateau Rue de Vieux-Pont pour la sécurisation, avec un montant prévisionnel de 14 307,26 € HT soit 17 168,71 € TTC.

- **PRECISE** que les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune.

- **SOLLICITE** une subvention FAL auprès du Conseil Départemental de l'Orne.

- **APPROUVE** le plan de financement du projet global se présentant de la manière suivante :

<b>Recettes</b>		
<b>Nature</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Part en %</b>
Conseil Départemental de l'Orne (FAL)	7 153,63	50,00
Autofinancement	7 153,63	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 307,26</b>	<b>100 %</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toute pièce nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des virements de crédits auxquels y a lieu de procéder concernant les objets suivants :

- Achat d'électroménagers pour les logements du château (Ukrainiens)
- Achat d'une débroussailleuse

De ce fait, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à voter les virements de crédits de la façon suivante :

DESIGNATION DES ARTICLES				VIREMENT DE CREDITS	
OPERATION	CHAP	ARTICLE	INTITULE	PLUS	MOINS
ID	21	2188	Autres immobilisations corporelles	4 417	
ID	21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	693	
IR	021	021	Virement de la Section de Fonctionnement	5 110	
FD	023	023	Virement à la Section d'Investissement	5 110	
FD	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 110

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à ces virements de crédits.

**OBJET : DEVENIR DES LOGEMENTS SOLIHA RUE DE LA LIBERATION ET RUE DES CINQ MARTIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite a été effectuée avec SOLIHA dans un logement situé Rue des Cinq Martin. Un courrier de SOLIHA doit nous être adressé prochainement pour nous faire une proposition.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal a refusé les demandes de subventions à :

- Les Paniers du Cœur (61 Argentan)
- SPA (14 Verson)
- APE (61 Ecouché les Vallées)
- OGEC (61 La Ferté-Macé)
- AFSEP (31 Blagnac)

**OBJET : DIVERS**

- Une réunion de commission sera prévue prochainement pour prévoir les décorations de Noël.

- Monsieur le Maire a demandé à tous les conseillers de donner leurs horaires pour tenir le bureau de vote pour les élections législatives du 12 Juin 2022 et 19 Juin 2022.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme VIENNE Sylvie se propose de venir donner des cours d'art floral à Rânes le Jeudi après-midi à partir de Septembre 2022. Le coût est entre 25 € et 30 € la séance et les participants repartent avec leur composition. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable. Les cours se dérouleront dans la Salle Rue de la Ferme.

- Le Conseil Municipal a décidé qu'en cas de dégradation de l'assise des chaises de la Salle d'Animation Multiculturelle, le montant sera facturé conformément au contrat de location.